



## Litige avec un organisme de formation

Par **tinkerbello06**, le **20/07/2012 à 01:33**

[fluo]Bonjour,[/fluo]

Il y'a un an je me suis inscrite chez xxxxxxxxxxxx .

Après un mois je me suis rendue compte que c'était une xxxxxxxxxxxx , on m'avait certifié que le certificat de fin de formation était équivalent à un diplôme , or c'est totalement faux .J'ai donc décidé de résilié mon contrat en en parlant à mon conseiller qui m'a assuré qu'il n'y avait aucun problème pour la résiliation et que je n'aurai aucun frais à payer . Cependant un mois après j'ai reçu des lettres me sommant de payer 960 euros sur les 3000 de ma formation . J'etais ahurie . Je ne touche pas le chômage et je ne travail pas encore , je les ai appelé et ils ne me répondait pas clairement . Ils m'envoyaient des lettres sans recommandé Aujourd'hui cela fait un an et je continue de recevoir des lettres comme celle ci en me disant que j'etais mise en demeure etc etc . Bien sure les prélèvements on été bloqué dès ma résiliation .

Je ne sais plus quoi faire ni quoi penser de cette histoire sachant que j'ai vu des cas similaires avec xxxxxxxxxxxx . Les sommes vont de plus en augmentant . Je ne sais plus quoi faire cela devient du harcèlement je reçois un paquet de lettres venant d'eux mais jamais en recommandé .

avez vous connu des cas similaires ?

Que faire ?

Je ne peux actuellement pas payé cette somme . De plus je les ai appelé a plusieurs reprises pour leur parler de cela , tout ce qu'ils ont trouvé à me répondre c'est que je devais me " xxxxxxxxxxxx " . Je me suis faite avoir en pensant pouvoir décrocher un diplôme alors que ce n'était pas possible .

merci d'avance et merci de m'avoir lue

Par **justine**, le **03/11/2012 à 12:50**

bonjour je suis dans le meme cas que vous pour xxxxx et je voulais savoir si il y avait eu des poursuite a votre egart de xxxxx

merci de me reponse svp cordialement

Par **LAGNIER**, le **14/11/2012 à 10:38**

Merci pour vos témoignages.

J'ai été licencié économique le mois dernier et je cherche des solutions pour mon avenir. J'ai répondu à une annonce "internet". En 1 journée la conseillère d'étude m'a fait passé des tests et demander de lui retourner des documents personnels dont un RIB et une autorisation de prélèvement, documents soit disant indispensables pour mon passage en commission mais ne m'engageant en rien... Du coup après avoir lu différents avis plutôt négatifs sur leurs pratiques, je ne donnerai pas suite. Courage à tous.

Par **loic1975**, le **15/11/2012 à 20:19**

c'est vrai que niveau betise humaine on atteint le sommmum nous francais le certificat moi je l'ai eu de cette ecole et actuellement je suis en poste car leur certificat est simplemnt reconnu par tous les professionnels,"l'etat etait ou quand mon employeur m'a licencié?"c'est pour vous dire mes chers que le plus important c'est l'employeur et puis par rapport a la penalité sur l'arret du contrat essayer d'arreter votre forfait avant la date d'engagement et vous allez payer c'est le cas de tous les contrats avec durée et puis sinon vous n'aviez qu'a bien lire votre contrat c'est quand meme pas sorcier!!!!!!!!!!!!!!

Par **natacha17300**, le **30/01/2013 à 13:08**

bjr y a quelque années il met arrivé la même chose avec xxxxxxxxx j payer mais je n'avais pas les cours donc j'ai arrêté de payer et ils m'ont xxxxx longtemps alors j'ai été voir un conseiller juridique c'était gratuit et on leur a fait une jolie lettre pour qu'il arrête et c'est se qu'ils ont fait vu xxxxxxxx

Par **anton88200**, le **01/02/2013 à 23:22**

**bonjour**

A moi de pousser mon coup de gueule!

Je me suis reconnu à travers vos témoignages.

En 2006, je me suis fait royalement xxxx par xxxxxxxx

Montant du préjudice:un peu plus de 1000 euros!

Par contre, je recevais bien les cours (certains devoirs me paraissaient vraiment trop faciles- ce qui aurait dû me mettre la puce à l'oreille-).

Bien sûr, une conseillère avant l'entrée en formation par correspondance vous téléphone (commerciale) et vous sort tout son xxxxx pour vous convaincre (profs à votre disposition, suivi et placement professionnel, on étudie à notre rythme).

Résultat:les numéros de téléphone des soi-disant profs sont faux, aucun suivi (j'ai dû les rappeler beaucoup de fois pour qu'ils m'envoient une preuve-un relevé de notes- comme quoi j'ai bien suivi cette formation d'assistant de gestion, donc aucun placement professionnel (une fois les derniers cours dactylographiés, je les ai recontactés on m'a demandé mon nom et prénom et là silence radio xxxxx!)

En résumé, xxxx tous ces cours par correspondance, ces marchands qui vous vendent du rêve(se former est obligatoire pour décrocher un CDI) en profitant de pauvres gens naïfs comme nous.

Ils profitent que nous soyons dans une situation délicate, en échec scolaire...

Une xxxx ni plus ni moins!

Faites plutôt confiance au pole emploi même si ce service public de l'emploi n'est pas la panacée.

En résumé, je vous conseillerai le xxx xxxxx(comptabilité, secrétaire médicale, vétérinaire, aide en pharmacie, délégué pharmaceutique).

Mais que fait la police du net!

J'ai perdu la foi en la bonté humaine!

Quand mes parents décéderont,je pense me retirer dans un monastère pour soulager mon âme et prier pour que tous ces pourris ne trouvent jamais de repos pour leur âme pervers!

Après la misère sexuelle (agences matrimoniales-je t'aime moi non plus!-), voilà la misère intellectuelle!

Je m'arrête là!

Laissez-moi vos messages!

La police est bien débordée!

A moins qu'ils ne touchent une commission!

[smile17][smile17]

Par **chaber**, le **02/02/2013 à 06:40**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **Mimi75018**, le **14/02/2013 à 10:08**

Bonjour,

J'ai souscrit à des cours par correspondance avec l'xxxx, en aout 2012 mais malheureusement je ne peux plus assurer les cours pour des raisons financières (je ne

travaille plus et je ne touche pas d'indemnité de chômage) et personnelle (je suis enceinte).

Sachant que j'ai dépasser les 3 mois pour annuler le contrat, est-il encore possible de résilier ce contrat sans conséquences ?

merci par avance pour vos réponses.

A très bientôt j'espère.

Mimi75018

Par **mai71**, le **13/03/2013 à 14:18**

Bonjour j ai dépasse le délais de 3 mois pour la résiliation et j ai quand meme écrit pour leur dire que je ne pouvais plus payer et aujourd'hui hui ils m ont relancer je vais attendre de recevoir leur courrier pour savoir ce que je fais mais en attendant ils ne peuvent plus se servir sur mon compte....

Par **ellewinger/dejust**, le **19/03/2013 à 18:15**

bonjour ! moi aussi je me suis faite avoir par xxxx !! inscrite en février 2012 j'ai fait tous les cours ! passé l'oral ! une moyenne générale de 18/20 !! on m'avait dit que vu mon niveau d'études médicales (infirmière pendant 20 ans je n'aurai pas des soucis à trouver du travail !! j'ai envoyé 30 CV dans ma région (bretagne) et aucune réponse positive. de plus je suis au chômage et j'arrive en fin de droit ! donc je ne peux plus payer ! ils m'on envoyé aussi des courriers de relance ! je leur ai expliqué ma situation ! mon conseiller à la banque m'a dit de faire opposition sur prélèvement et voir avec la banque de France (dossier en cours) si mon dossier n'est pas recevable auprès de la BDF je devrai solder xxx soit 2400 euros ! à suivre ! je crois que plus il y aura de témoignages plus nous aurons gain de cause ! bon courage

Par **ophi75**, le **08/04/2013 à 21:14**

Bonsoir à tous,

je vous remercie d'avoir publié tous ces commentaires sur ce forum.

à ce jour je fais un bilan de compétence et le metier de deleguée pharmaceutique m'attirait.

Alors que je demande une simple documentation sur le site de xxxxx, ils m'ont contacté aujourd'hui pour avoir quelques infos me concernant. Il est vrai que l'on sent le sens commerciale de notre interlocuteur avec tous les arguments: "vous avez le profil, vous serez suivi jusqu'à votre recherche d'emploi, nous travaillons avec les laboratoires, je vous fais un forfait inférieur à 80€ par mois, ce sont des profs reconnue de l'Etat etc...".

Etant au chômage, je ne peux me permettre de mettre 3000€ dans cette formation, mais j'avoue qu'on se laisserai tenter, surtout qu'il me fixe déjà un entretien téléphonique dans 2 jours pour corriger mon test et me dit qu'il poussera ma candidature, comme si il sélectionnaient leur élèves. xxx!! J'aurai pû me faire piéger, je vous remercie pour vos témoignages et espère aider les prochains comme nous. bonne soirée

Par **ellewinger/dejust**, le **08/04/2013 à 23:05**

très heureuse que nos témoignages portent leur fruits xxxxxxxxxxxx !! bonne chance pour la suite .....pour loic1975 ma formation xxxxxxxx que je mentionne dans tous mes CV auprès des labo n'est pas reconnue ! ils n'en n'ont jamais entendu parlé !! "vous seriez commerciale on vous prendrai mais une formation à distance vous donne aucune expérience dans le domaine de la vente !" et vendre est le point fort du délégué pharma !!!!!il n'y a que ça qui compte !!!! faites un bac pro vente ce serai plus judicieux !!Sauf que j'ai 45 ans !!!et c'est l'âge ou les DP pensent à changer de métier !! xxxxx ! j'ai perdu du temps et de l'argent !!

Par **reveille vous**, le **14/04/2013 à 19:46**

bonjour,  
jai décidé de sortir de mon silence pour eclairer les gens comment xxxxxx fait pour xxxxx. Jai travaillé pour leur compte plus de 14mois je sais comment ça se passe. en verifiant sur internet jai vu que les élèves se rendent compte tard meme très tard de l'opération d'arnaque dont elles etaient victimes.  
je répondrai a ttes les questions qu'on me posera et je suis meme pret a témoigner devant les juridictions.

Par **ellewinger/dejust**, le **14/04/2013 à 19:53**

merci reveillez vous !c'est courageux ! il m'ont encore appelé vendredi pour les impayés !! ils me réclament le courrier de la banque de France concernant mon surendettement !! j'estime que c'est privé !!!j'ai déjà payé 720 euros (sur mes prestations chômage en plus !!)si toutes les victimes se concertaient nous pourrions peut être récupérer nos sous !!!!!y a t il une association ?

Par **reveille vous**, le **14/04/2013 à 21:24**

celle qui t'as appelé s'appelle xxxxx?

Par **ellewinger/dejust**, le **14/04/2013 à 22:55**

je ne sais pas j'écouterai mon message ! en tout cas c'est le service comptabilité ! le numéro commence par 03

Par **lafermière**, le **24/04/2013 à 17:27**

Je me suis inscrite à cette formation en octobre. Aujourd'hui, soit en avril 2013, je souhaite arrêter ces cours pour des raisons de santé. Ils ne veulent rien savoir, et ne discutent même pas un arrangement. J'ai l'impression de m'être fait avoir. J'ai stoppé les prélèvements auprès de ma banque, mais je crains les relances à venir. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx S'il existe une association, merci de me contacter.

Par **lylou972**, le **26/04/2013 à 20:21**

bonjour,

Je me suis inscrite à xxxxx, le 23/10/2012 malheureusement ne touchant que mes allocations chômage avec 02 enfants à charge, c'est pas évident. J'ai résilié mon contrat en respectant le délai des 03 mois, suite à ma lettre de résiliation j'ai eu l'appelle de la conseillère me demandant pour quelle raison j'arrêtais cette formation je lui explique ma situation et que je donne la priorité à mes enfants pour sauvegarder mon toit, elle a voulu négocier avec moi de plus petit prélèvement mais j'ai refusé, donc elle m'a dit qu'elle comprends et qu'elle va valider ma résiliation. Depuis j'ai affaire à une conseillère administrative qui ne cesse de xxxxx avec des courriers simples me réclamant la somme de 901.60€, alors que je suis surendetté malgré plusieurs détails donnés concernant ma situation par un email et par téléphone la conseillère me dit qu'elle n'a pas reçu d'email et que d'autre part je leur dois cette somme dans les 48 heures et que si je ne fais pas le nécessaire mon dossier part dans un cabinet de recouvrement. Lors que je n'ai pas du tout cette somme en ma possession. Aujourd'hui je viens de recevoir mon deuxième recommandé pour payer cette somme.

Par **ellewinger/dejust**, le **26/04/2013 à 20:39**

allez voir une assistante sociale ! au pire comme moi dossier à la Banque de France ..bien que ils me disent aussi qu'ils n'ont rien de la BDF ! je collectionne les courriers ! pour le moment sans recommandé ! donc je ne paie pas ! de toute façon comme vous je ne peux pas !

Par **mathisyo**, le **02/05/2013 à 22:17**

Bonsoir à vous tous, je viens juste d'envoyer un courrier sur le forum enregistrer sous "litiges concernant résiliation contrat xxxx".

je suis donc dans le même cas que vous, une personne m'a appelé aujourd'hui (xxxx un bureau juridique indépendant soit disant !?!?).

Je suis à la fois septique et anxieuse, d'après tous les témoignages, xxxxx ne pourrait rien faire contre nous si ce n'est que de nous hxxxxx. Doit-on en avoir peur ou non ?

Allez voir sur mon autre courrier en tapant dans recherche : xxxx . Serrons nous les coudes et on gagnera !! Merci à tous ceux qui nous aideront...

Par **lavachequirouspette**, le **06/05/2013 à 21:28**

A tous. Avant de vous inscrire à une formation chère, assurez vous de pouvoir payer et subissez les conséquences de vos actes!! Oui c'est cher, oui c'est parfois un peu trop facile, mais franchement ça vaut le coup et avec un peu de bonne volonté il y a la possibilité de trouver du taf. Peut être pas juste à coté!!! Il faut se responsabiliser un peu pour les actions entreprises.

Par **ellewinger/dejust**, le **07/05/2013 à 09:29**

chere vachequirouspette je ne vous souhaite pas de vivre un licenciement et de vous retrouver dans la M.... ! avec enfants à charge et seule !!!cette formation était pour moi le moyen de me reconvertir et assurer un confort de vie à mes enfants ! j'ai envoyé une bonne 40ème de CV et pas tout prêt de chez moi !! la volonté je l'ai et je ne suis pas la seule car il en faut pour travailler seule à la maison déjà !!!!

Par **lavachequirouspette**, le **07/05/2013 à 12:01**

Si votre formation était déjà entamée, peut être que vous pouvez voir avec les "boites" qui font du bio, équitable etc, car ça marche fort en ce moment. Moi aussi j'ai été seule avec enfants et sans travail, c'est juste une période, courage. Vous êtes au nord, au sud? Courage.

Par **ellewinger/dejust**, le **08/05/2013 à 09:48**

je suis de Bretagne !!!!on me dit que je n'ai pas d'expérience en tant que commerciale !et suis pas assez mobile car enfant à charge et seule !!pas le bon profil en somme !!! à suivre

Par **eglantines**, le **15/05/2013 à 13:46**

Bonjour, je suis ahurie par les témoignages que je viens de lire à propos de la formation xxxxx (formation non reconnue par les laboratoires, xxxx relances pour non paiement...)

Cette formation paraît à premier abord sérieuse, j'ai pour ma part fait une demande de documentation, reçu un appel dès le lendemain pour échanger sur mon parcours, passé des tests de niveau, résultat personnalisé par une conseillère, etc...

Ayant une formation commerciale et une expérience dans la vente de produits et services, la conseillère commerciale m'a certifié que je trouverais facilement un laboratoire pour m'embaucher à la suite de cette formation.

J'aimerais connaître l'avis de profils commerciaux qui ont suivi cette formation sur leur recherche d'emploi (offres d'emplois proposées xxxx, rapidité à trouver un job, avis des laboratoires sur la formation...)

Car effectivement la formation est onéreuse mais si elle ouvre des débouchés cela peut valoir la peine... par contre si elle n'apporte rien de plus sur le marché de l'emploi et que les laboratoires ne la connaissent pas, à quoi bon perdre son temps et son argent !

Par **ellewinger/dejust**, le **15/05/2013** à **21:12**

pour ma part ayant aucune formation de commerciale , cette école ne m'ouvre pas de débouchés ! elle ne m'a jamais, non plus, donné de nom de labo pouvant me prendre sans expérience !!!je continue à postuler dès que je vois une annonce en bretagne !! mais toujours pas de réponse positive....je dois avoisiner les 60 CV !!!

Par **angeline27**, le **11/06/2013** à **12:13**

xxxxx tous les pharmaciens de ma région me la déconseille car il y a de très nombreux licenciements..voir les laboratoires pharmaceutiques!!.

J'ai résilié après 3 mois..car j'ai retrouvé un boulot dans ma branche mais ils me xxxxx pour payer les échéances dues..alors que je n'ai jamais rendu aucun devoir. Où irait mon argent? je ne vais pas payer pour aucun service...xxxxx de plus,je suis au RSA avec un petit complément de revenus lié à mon nouveau travail et seule avec 2 enfants..

Connaissez vous un organisme pour m'aider à me défendre face aux sommes demandées :la totalité de la formation, 5 échéances de 70euros m'ont déjà été prélevées, ayant résilié 5 mois après mon inscription..

Par **ellewinger/dejust**, le **11/06/2013** à **13:33**

bonjour ! suite à mon témoignage il parait que je suis la seule à dire que nous sommes victimes xxxx !! ils m'ont proposé de passer l'écrit à leur charge (TGV ect ...)

malheureusement c'est pas ça qui va me donner du boulot !! j'insiste à dire qu'aucun labo où j'ai postulé ne reconnait cette attestation de formation !!xxxx me dit que c'est faux !! j'attends donc de leur part une adresse de labo qui embaucheraient les élèves xxxx !! et des témoignages comme quoi ils ont signé !!!!pour ma part je suis en dossier banque de france donc les prélèvements sont stoppés jusqu'à ce que ça aille mieux financièrement pour moi..voyez avec votre banque Angéline27...bon courage !

Par **Aurélien 59**, le **03/07/2013** à **12:52**

Bonjour,

L'IFDP m'a appelé aujourd'hui !! de Vrais commerciaux, on s'adapte au situations des gens, forfait à moins de 80 euros par mois, il aurait fallu que j'envoie mon dossier, RIB... rempli dès aujourd'hui!! mais au Vu de cette facilité d'entrée dans cette institut, du débouché derrière.. j'ai préféré me renseigner sur internet et au regard de tous ces commentaires, j'ai juste envie de dire que ce sont des voleurs !

Par **evaval974**, le **02/08/2013 à 08:12**

re bonjour,

Je viens de recevoir un courrier d'un huissier scp Gendron, pourtant je n'ai jamais renvoyé les contrats en rar ou bien même reçu comme tel!! je n'ai d'ailleurs jamais reçu le contrat de crédit!! dois-je m'attendre à ce qu'ils me saisissent??

Par **Didi53**, le **21/09/2013 à 04:29**

Bonjour a tous

Même désarroi que vous je suis dans la même galère et aujourd'hui le gars du bureau ma laissé un message sur mon repondeur pour me dire que le tribunal était à leur faveur et que maintenant au lieu de 3045 euro je devais plus de 4000 euros pour dédommager leur frais. Il m'a cité plein d'article de loi pour m'effrayer mais je n'ai pas envie de payer une sois disant école de formation qui m'ont embobiné pour que j'inscrive. Je n'ai jamais renvoyer de devoir et j'ai fais l'erreur d avoir dépassé les 3 mois pour resilliés la dame m'a harcelé tous les jours pendant 2 semaines suivis d'une conciliatrice et maintenant cet ..... ( je modère mes mots) du bureau juridique qui ne vous écoute même pas quand vous lui parlé et qui vous harcèle par courrier et par téléphone en vous menaçant !! Si il y a un groupe je veut bien m'inscrire pour arrêter cet grosse arnaque d'école qui vous fait miroiter du rêve alors qu'en faite votre vie devient un enfer !!

Par **cocoid**, le **01/10/2013 à 16:59**

Bonjour,

apparemment il est difficile de trouver un avis positif . c'est rassurant. J'ai un peu le même souci qu'Aurélien , le conseiller allait me faire remplir le questionnaire en ligne avec RIB et tout le tremblement. Je n'ai jamais vu une entrée de formation aussi rapide . je comprends pourquoi maintenant.

Par **kalkal24**, le **08/10/2013 à 08:35**

Eglantines:

Je réponds à ta demande, effectivement j'ai suis la formation jusqu'à la fin après avoir eu une expérience commerciale. Lors de mon inscription et tout au long de la formation ils nous disaient que nous trouverons du taf limite les doigts dans le nez!!!!!! Déjà leur site pour les élèves d'offre d'emploi doit changer tout les 6 mois lol il est jamais remis à jour!!!! et deuxièmement ça fait depuis bientôt deux ans que je recherche un emploi là dedans mais rien de concret... donc je trouve dans la vente mais pas en tant que Délégué Pharmaceutique pourtant c'est pas faute de me donner à fond... j'arrive à plus de 250 envoie de CV.

Voilà j'espère t'avoir orienté...

Par **kalkal24**, le **08/10/2013** à **08:37**

pardon suis= suivis la formation

Par **innocent**, le **19/10/2013** à **14:37**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum, et j'ai lu attentivement tous vos commentaires.

M'étant inscrit à L'IFDP en Septembre 2011, je me reconnais dans vos témoignages.

Pour soit disant rentrer dans l'école, il y a un petit test, mais cela se fait très rapidement , puis on en vient tout aussi rapidement à la demande de RIB de dossier d'inscription. on vous vend du rêve puis après....

Je reçois un livret pédagogique... ok

Par la suite je n'ai put suivre la formation et n'est pu rendre des devoirs. Le jour de mon inscription on m'avait stipuler que si j'avais le moindre soucis il y avait quelqu'un pouvant m'aider...

Rien de tout cela. j'ai envoyé un mail, près de 3 semaines pour y répondre.

J'ai demandé d'avoir la totalité de mes livres ( à défaut de renvoyer les devoirs et faire les stages pratiques).

on m'a envoyé 3 petits livres de 70 pages. puis plus rien.

Aujourd'hui j'ai payé 1800 euros sur les 3400 euros.

Je me suis dis que si tous les cours se résumaient à 3 petits livres c'était un peu du "foutage de gueule". mais espéré avoir un autre colis prochainement.

J'ai fait opposition sur mon compte car je n'ai jamais reçu la suite des livres.

3 jours après le premier refus de paiement l'école m'appelle directement ( là effectivement ils sont très rapide pour nous joindre) et me disent qu'il y a une opposition sur leur prélèvement.

Je leur explique que j'ai demandé des livres et qu'on ne me les as pas donné. autant dire avoir payé 1800 euros pour 4 petits livres au final ( ça fait cher)...

Elle me répond que dès que j'aurai fini de payer la totalité ils m'enverront pas la suite des cours et qu'ils m'ont déjà envoyé les 3/4 des livres. ( oui car les 4 petits livres apparemment

c'est les 3/4 de la formation)

En gros je ne suis pas du tout leur principe car si je suis son raisonnement je recevrais les livres que dans 2ans alors que ma formation doit se terminer maintenant.

Je leur ai expliqué que j'avais eut des soucis et que ne pouvais donc pas rendre les devoirs ni pratiquer le stage et si on pouvait faire quelque chose.

Elle m'a répondu clairement que cela ne l'a regardé pas qu'elle n'allait pas perdre de temps mais que je devais payer la totalité de l'école et que de toute façon ils feront tout pour que je la paye.

3 jours après, je reçois un courrier m'indiquant que j'ai 8 jours pour payer le prélèvement mensuel sinon je serai majoré de 8 % et je pourrais avoir des graves conséquences financières et des interdit de prêt par la suite.

Que dois je faire? je suis perdu.

Merci d'avance

Par **Thierry13015**, le **06/11/2013 à 05:58**

Bonjour,

J'ai pris des renseignements la semaine dernière pour suivre cette formation. J'ai été contacté par une madame aurélie xxxxxxxxxx

Comme vous le dite dans vos commentaires, bcp d'éloges sur leur école, promesse d'avenir assuré, suivi dans les cours et les devoirs, bref je me suis dis c'est trop beau et trop facile pr etre vrai.

Alors elle m'a envoyé un questionnaire avec un bulletin d'inscription.

Et je ne sais pas pourquoi j'ai été pris d'un gros doute. J'ai alors appelé la section "pédagogie de l'état" soit le ministère de l'éducation (car l'ifdp est "soutenu, approuvé et contrôlé" par la pédagogie de l'état. et là grande surprise, le ministère de l'éducation ne connaît pas....

Donc doute bien fondé je décide de voir un peu sur internet s'il y avait des témoignages et/ou des forums et là je tombe sur vous.

Honnêtement merci à tous de m'avoir évité une TRES grosse bêtise. Et pour ceux qui malheureusement sont tombé dans leur piège je vous souhaite bien du courage...

Par **miss-rose**, le **29/11/2013 à 16:37**

[fluo]bonjour,[/fluo]

pour ma part j'ai été très satisfaite la formation m'a apportée le côté médical du métier car étant commerciale à la base je postulais auprès des laboratoires sans succès. j'ai fait la formation il y a un an, j'ai trouvé un emploi de délégué pharmaceutique depuis 1 mois et je suis sûre que c'est grâce à ma formation. alors continuez à vous plaindre de tout et de rien et restez au chômage..... moi j'ai tout fait pour trouver un emploi et j'ai réussi .... aucune formation ne vous fera trouver un emploi si vous n'êtes pas motivés, professionnel, sérieux

.alors arreter de rejeter la faute sur d autres,, et acceptez que si vous échouez c est de votre faute et pas celle des autres ....

Par **miss-rose**, le **30/11/2013 à 16:01**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis surpris de voir tout ces commentaires négatifs, pour moi tout c est bien passé la formation est serieuse les cours sont intéressant. bien sur il faut etre motivé et s y tenir.....

Par **Thierry13015**, le **02/12/2013 à 01:23**

C'est très facile de dire ça, mais si tu lis bien personne ne parle (ou pas bcp) de l'enseignement de cette formation mais plutot du piege financier qu'elle reprente. Je comprends ces gens, j'ai failli y tombé dedans. De plus une fois de plus si tu lis bien personne ne dis qu'ils sont au chomage A CAUSE de la formation. Ils y sont déjà et que c'est financièrement parlant qui se sont fait avoir.

Donc ce que je ne comprends pas a mon tour c'est ton attitude vis a vis de nous. Tout le monde sait que ce n'est pas évident de trouver un emploi, j'en ai un qui me plait beaucoup depuis bientot 3 ans (je precise dans le pharmaceutique, je voulais suivre cette formation pour evoluer). Donc au lieu de te lancer des fleurs essayi plutot de comprendre les autres et lis correctement avant de parler ce n'est pas correct. (Meme si je te suspect à titre personne de faire parti de leur entreprise et de te placer en defense.)

Alors si tout s'est bien passé pour toi, honnetement ten mieux c'est génial, mais n'écrase pas les autres avec des messages assez méchant ca serait cool.

Bonne continuation a toi et felicitations.

Par **sphinx4678**, le **07/12/2013 à 15:05**

je me sent un peu seule sur ce forum quitte à me faire houspiller je fais part quand même de mon ressenti pour cette formation qui c'est très bien passé pour moi. j ai trouvé un poste après ma formation .mon labo connaissais l ecole . je tiens a dire que moi aussi je continue a payer ma formation ce n est pas parce que je l ai terminee que je dois arreter de payer c etais prevu des le debut comme j ai pris une petite mensualité. . courage à vous dans vos recherches

Par **deçue40**, le **08/12/2013 à 09:17**

bonjour

c'est drôle a chaque fois qu'il y a un mécontent....pouf...par magie il y a un content...mdr! quand je vois que l'ifdp continue à faire de la pub sur cette page c'est écœurant....

Par **sphinx4678**, le **21/12/2013** à **15:15**

acceptez s il vous plaît que d autres puissent réussir. ....à bon entendeur salut .

Par **malimalika**, le **22/01/2014** à **13:06**

Urgent!!!

Bonjour a tous, je me sens moins seule en vous lisant

Je viens de recevoir une lettre d'assignation pardevant la juridiction de proximité, en effet IFDP me condamne a payer les frais de résiliation (30% du prix total de la formatio, que j'ai refusé de payer) en plus ils me condamnent a payer encore 900 euro et tous les frais d'avocat! Je suis anéantie, je ne sais pas quoi faire?

Tout a commencé le 13 Mars 2012 date à laquelle j'ai signé un contrat avec cette école, je devais payer 3407 euros en 47 mensualités

j'ai reçu le premier cours (première mensualité bien sur payée!) et puis au bout de quelques jours je me suis rendue compte qu'avec mes 900 euro de chômage, je ne pouvais me permettre de déboursier chaque moi 80 euro, je les ai donc appelé ( on change de ton) et la une employée m'informe que je devrai payer 30% d'e frais de résiliation et m'avait proposé un échancier que j'avais refusé! après un autre échange téléphonique une autre conseillère m'avait proposé de patienter jusqu'a la fin Avril sans avoir a payer les 30%, et la grosse arnaque! ( car en patientant jusqu'a avril j'allais dépasser le délai de résiliaion)( après relecture du contrat, je me rendis compte de ceci: "le cpntrat de vente est résolu sans indemnité: si l'emprunteur exerce son droit de rétraction ds un délai de sept jours), je leur ai écrit un courrier le 02 avril pour leur expliquer tout cela mais en vain, depuis j'ai reçu plein d'autres courriers avec mises en demeures d'huissier mais jamais en recommandé, jusqu'a ce matin ou j'ai reçu l'assignation, je ne sais vraiment pas comment faire, j'étais dans une situation très difficile je n'arrivais meme pas a subvenir a mes besoins je faisais l'effort de chercher des formations pour m'en sortir et cette école a tout fait pour m'enfoncer encore plus ds un trou noir c'est ridicule de faire payer à un chomeur plus de 1000 euro de frais de résiliation, c'est immoral de la part d'une institution!

j'ai lu dans vos commentaires une notion de délai de 3 mois pour résilier le contrat je ne sais pas si c'est vraiment valable?

Merci pour tout vos témoignages et s'il y a une association ou un groupe de victimes de cette arnaque comme moi je voudrai bien me joindre a eux!

Par **nikos59100**, le **22/01/2014** à **15:13**

Bonjour a tous!

Je viens justement de remplir le test que proposer l ifdp pr la formation de delegué pharmaceutique, merci pr tous vos temoignage g t encore perplexe donc g chercher a me renseigner sur tout ca! Et me voila sir ce forum je ss limite choquer de voir tout ces gens qui se sont fait arnaquer! Je ss dans le meme cas c est a dire sans emploi....

Je ne pense pas donner suite a cause de tous ca....

Je trouve kan meme dommage que personne n ayant eu cette formation ne soit venu mettre un Commentaire positif, cela fait vraiment peur.

Merci a tous et courage a ceux qui en ont besoin!

Par **Dartagnon**, le **27/01/2014 à 13:08**

Bonjour,

je vois qu'on est tous là pour les mêmes raisons. moi j'ai commencé la formation avec l'ifdp, jamais ils m'ont dit qu'elle n'était pas diplômante et je l'ai découvert un an après. Je les ai averti qu'avec leur certificat il me sera impossible de travailler de plus étant au chômage je ne parviens plus à assumer les mensualités. à l'inscription ils m'ont accordé un crédit sur 48 mois sachant qu'à l'époque j'étais en CDD de 6 mois. J'ai bloqué les paiements, et là je ne sais plus quoi faire???

Par **nikos59100**, le **28/01/2014 à 10:42**

[fluo]bonjour[/fluo]

En ce qui concerne les formations diplômantes on ne peut pas parler d'arnaque il suffisait de se renseigner de pas s'inscrire tête baissée! Après pr. les histoires d'annulation et de remboursement réfléchissait si la formation dure 6 mois que vous abandonner au bout de 3 mois vous ne pouviez pas payer que 3 fois à 78€ il faut prendre les 3400€ et les diviser par 6 pr savoir combien coûte un mois de formation et ensuite multiplier par le nombre de mois réaliser!!

Par **amandine50**, le **29/01/2014 à 09:23**

ok merci je vais arrêter tous ça!

Par **nikos59100**, le **29/01/2014 à 11:41**

Ça sert à rien d'arrêter il faut juste prendre les bonnes informations au préalable de l'emploi par exemple!

Par **amandine50**, le **29/01/2014 à 12:02**

sa sert a rien d'arreter une formation a 1500eur pour rien avoir au bout je ^pense que si

Par **nikos59100**, le **29/01/2014 à 13:49**

Ben ca sert juste a perdre 1500e c juste ke toute les.formation en france.ne sont pas diplomante mais elle.permette quand meme de.trouver du travail pr.certaine ! Quand une entreprise vous embauche pr.vous former elle ne vous donne pas de.diplome mais elle.vous apporte les.capacité pr le.poste voulu!

Par **Raly69**, le **31/01/2014 à 16:12**

Bonjour à tous !

Merci milles fois !!!! La j'étais sur le point de commettre l'irréparable. Je ne raconterai pas mon histoire (ça vous sévira à rien ; juste à vous rendre compte que au final j'ai de la chance). Je suis de tout cœur avec vous.

Par **chakouette1766**, le **01/02/2014 à 00:53**

Bonjour à tous,

Grâce à vous je viens d'éviter de faire une vraie connerie.

J'ai simplement demandé une documentation la semaine dernière ... le lendemain une conseillère m'a appelée. Idem : on repasse en revue votre petite vie ! Quel âge, quel niveau de diplôme, vous vivez seule ? des enfants ? vous travaillez ? dans quel secteur .... les questions s'enchainent.

La conseillère vous explique qu'elle va vous envoyer de la doc, un bulletin d'inscription, elle vous demande d'envoyer un CV par retour de mail et de répondre au test que vous recevez avec le reste. Bien sûr la question du coût est abordée très vite. Je travaille, en cdi en plus (sacrilège !) mais l'avenir de ma boite est sombre ... et je lui dis que le prix de la formation sera un critère crucial dans ma décision. J'ai un emprunt, une petite paie et ne peut me permettre une grosse dépense.

Alors pour moi, le coût sera de 3990€ ! autant dire 4000 ! ça a augmenté on dirait, on n'est plus à 3400.

En lisant la documentation, je tilte : un certificat pour sanctionner la formation. Un peu light ! 2e tilt : pour l'option "délégué vétérinaire", la liste des professeurs comprend des délégués vétérinaires, une licenciée de biologie et ... des infirmiers. Mais pas de vétérinaire ! Nous sommes sensés étudier l'anat-phy et la pharmacologie animale. Qu'est-ce que des infirmiers peuvent dispenser comme cours dans cette option ? 3e chose qui me chagrine : les "stages"

...elle m'a parlé des 4 jours de formation à Paris (sans préciser si les frais sont à notre charge en plus du coût de la formation) et d'un stage de 2 mois obligatoire ! Là non plus aucune précision, mais 2 mois à temps plein dans un stage non rémunéré ...inconcevable lorsque l'on a des obligations.

Le test ne me rassure pas davantage. Je pensais qu'il avait pour vocation de tester la culture gé, les connaissances en bio/médical et vente .. mais il commence par des questions de vocabulaire avec des mots que vous n'avez jamais croisé dans vos livres ou entendu dans un débat littéraire. Quelle est l'utilité ??

Le doute s'amplifie. Vous repensez aux 4000€ de formation à déboursier. Un coup d'oeil sur tous les réseaux de l'emploi et le nombre d'offres extrêmement faible pour le poste de DP fait carrément flipper. Vous doutez de pouvoir vous insérer si facilement sur le marché du travail. Du coup vous doutez du sérieux de l'institut ... et vous cherchez !

En cherchant je suis tombée sur ce forum. C'est effrayant ! J'ai de quoi assumer les mensualités de cette formation .... mais au vu de vos témoignages, je n'ai pas du tout envie de m'engager dans cette formation et d'être piégée. 4000€ pour un certificat non reconnu c'est bien trop cher payé.

D'autre part, il y a quelques années, culture et formation m'avait déjà proposé une formation similaire : mêmes intitulés sur la documentation ... et quasi même n° de téléphone. 2 n° m'ont appelée avec la même personne au bout du fil : un venant de Paris, et un venant du Nord !

Pour rebondir sur les propos de Nikos du Nord : si les laboratoires ne reconnaissent pas cette formation, il y a fort à parier que Pole emploi non plus ! De plus, il ne s'agit pas d'une entreprise qui embauche pour former ses recrues mais d'un institut de formation privé qui sait appâter des élèves qui ont besoin de se réorienter, et qui fait payer le prix fort pour un certificat de formation visiblement non reconnu ! Et des débouchés incertains.

Je vous souhaite bon courage dans votre combat, regroupez-vous et médiatisez au maximum !! Passez aussi par des associations de consommateurs (pourquoi pas l'UFC que choisir)

Par **chakouette1766**, le **03/02/2014 à 23:01**

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai reçu aujourd'hui les formulaires d'inscription et d'autorisation de prélèvement. Ils sont partis dans la cheminée ;)

En les relisant, j'ai fait un peu attention : ils demandent les coordonnées de l'employeur (adresse et tél) ainsi que celles de l'employeur du conjoint ! sans doute pour le recouvrement des frais de scolarité en cas de litige.

Par **nikos59100**, le **04/02/2014 à 09:30**

Non mais moi je m'en suis rendu compte. moi même parce que je me suis renseigné avant

de signer!! Et.comme je t dit decue toute.les.formation ne sont.pas.diplomante mais elles peuvznt kan meme te.permettre de trouver du boulot comme je t dit si tu rentre dans une entreprise qu elle te forme.pour une.poste precis t aura pas.de diplome! Mais j avoue je me.suis.kan meme.mefier vu que l.a c est une ecole pas une entreprise c surtout ca qui ma emmerder!! En tout cas.bon courage mais je.comprend ps.pk avoir arreter cette formation si vous continuer a la.payer! Si c ca fallait aller jusqu au bout kan meme juste pour pas.payer pr rien!

Par **nikos59100**, le **04/02/2014** à **17:15**

Bonjour deçu

Je veut bien te croire mais.je veut dire.par la que toute.les.formation non diplomante.non son pas.forcement des arnaques simplement se.renseigner avant ce que g.fait.d ailleurs et pr ceux qui demande des remboursement apres avoir fait trois mois sur six et se.plaigne.d. etre encore.prelever il faut pas se plaindre quand.on paye 3mois de formation a 73e par mois c normal qu on continue de payer! Apres je peu comprendre ta deception apres tt ces effort tout ca pr rien c normal d etre degouter!  
Vraiment desole

Par **Franco\_rjl**, le **17/02/2014** à **19:31**

Bonjour à tous, je suis bien content de vous avoir lu, par contre je n'ai vu personne parler du nom de la conseillère qui vous appelle, pour ma part elle s'appelle Sandra  
[fluo]xxxxxxxxxxxxx[/fluo], j'ai fait une recherche sur le net j'ai trouvé son nom mais bon ça veut rien dire de concret, je m'étais inscrit en ligne et comme bcp ici j'ai été rapidement contacté, elle m'a sorti le meme baratin, par contre moi c 3480€ pour la formation, j'ai vu que qqun devait donner 4000€, j'aimerais qu'on se mobilise et qu'on signe une pétition pour dissoudre ce genre d'arnaque, contactez moi sur xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx si ca vous intéresse

Par **soleil972**, le **18/02/2014** à **15:54**

Bonjour à tous , je suis tombé dans leur piège et voila un an que je paie une formation alors que je ne peux y accéder de plus je reçois un coup de fil et un autre dossier de crédit pour un montant de 850 euros d'une certaine dame qui me dit que je devrais prendre le cours de perfectionnement a la secrétaire médicale de la formation que je suis  
soit un total de 3000 euros la formation alors que le conseiller que j'avais eu en ligne m'avait affirmer quelle était complète. donc une grosse arnaque et je souhaiterais me joindre a toi  
Franco\_rjl

Par **soleil972**, le **18/02/2014** à **15:58**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suivrais aussi ton conseil deçue40 j'irais sur le site de julien courbet et je vous tiendrais informez de leur réponse.plus nous serons nombreux mieux se sera.

Par **Franco\_rjl**, le **23/02/2014 à 21:21**

La conseillère m'a recontacté pour avoir ma réponse, je lui ai parlé de ce site, elle a essayé de me convaincre que leur truc était honnête mais j'ai laissé tomber, je suis content de ton intérêt soleil972, contacte moi sur mon adresse mail **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**

Par **lesgensontfou**, le **03/04/2014 à 08:10**

Merci pour vos commentaires car moi aussi j'étais sur le point de faire ma pré-inscription dans quelques heures! j'ai eu un doute sur la rapidité à laquelle ils m'ont fait passer des tests, et que sur tous les dossiers très peu ont été retenus donc j'ai de la chance! mouais.... bref merci de vos conseils j'ai bloqué le numéro et envoyé un mail de désistement à l'instant

Par **Madà1234**, le **04/04/2014 à 11:05**

Oui je pense qu'une pétition se serait bien mais comment??? je suis partante aussi. J'ai relu tous les commentaires datant des années déjà auparavant de ce forum mais curieusement personne ne parle jamais de leur passage au tribunal. ils font des commentaires et puis à certains moments ils s'arrêtent plus rien.... Quelqu'un parle comme même un peu des procédures et des dates du tribunal mais jamais le résultat... moi j'ai reçu une lettre de mise en demeure en recommandé AR et puis une lettre simple de recouvrement et puis un message vocal concernant mes dettes et la continuité de leur démarche... Après la lettre de recouvrement qu'est-ce qui va se passer maintenant??? Moi je réponds jamais à leur téléphone car une fois je l'ai fait et ça a pourri ma vie pendant quelques temps: ils ont l'art de te mettre en pression... J'attends la suite

Par **lili06**, le **09/04/2014 à 22:06**

Bonsoir à tous, je remercie l'ensemble des personnes qui ont laissé un témoignage cela m'a permis de ne pas commettre une grosse erreur qui est basée sur une recherche d'emploi active depuis de nombreux mois et un stress évident suis-je bien faite pour mon ancien poste !, A la lecture de cette formation celle-ci me semblait être comme une réelle opportunité. Maman d'un enfant de 3 ans j'aurais sans vos commentaires fragilisé encore plus mon foyer depuis mon licenciement merci encore à toutes et à tous.  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX tous ceux et celles qui veulent prendre quelques minutes de leur temps pour coordonner le dossier. MERCI ENCORE pour vos témoignages et bon courage.

Par **rugbypassion**, le **17/04/2014** à **15:54**

bonjour à tous, je viens de recevoir un coup de tél de Mme **xxxxxx** Laëtitia qui n'a de cesse que de se présenter comme une solution à mon avenir.

Par **Ferdelens**, le **18/04/2014** à **09:10**

Bonjour,  
Pour ma part, j'ai signé pour la formation DP en septembre 2012. Je règle 3480€ par mensualités et, voyant que je ne pourrai terminer cette formation dans les délais suite à des problèmes perso, j'ai envoyé un mail en janvier 2013 pour me désister. Ayant dépassé le délai de rétractation de 3 mois, cela m'a été refusé. J'ai contacté un organisme de défense des consommateurs le mois dernier, car je suis demandeur d'emploi depuis décembre, mais rien n'y a fait. Je pensais me replonger dans cette formation, mais au vu de tous ces posts, je me demande si ca vaut la peine. Je crois que je vais contacter la Maison de la Justice et du Droit...

Par **Slunicko**, le **22/04/2014** à **14:34**

Bonjour je viens de tomber sur cette page et je suis perdue car j'ai bêtement signé+RIB...j'ai reçu mes devoirs et j'ai l'impression que j'ai vraiment signé tête baissée parce que je voulais faire un métier reconnu et assurer la stabilité pour mon fils de 12 ans et moi.Etant au RSA je ne peux me permettre de jeter l'argent par les fenêtres non plus.Est-elle reconnue ou pas cette formation?Si non que dois-je faire?Merci d'avance de me lire.

Par **cissous**, le **22/04/2014** à **22:29**

Bonjour, je vous conseille de résilier le plus vite possible pour être dans les 3mois de rétractation et de faire opposition aux prélèvements le plus vite possible. bon courage.

Par **Ferdelens**, le **23/04/2014** à **08:24**

Bonjour Slunicko. Si tu as vraiment peur, profite d'être dans les 3 mois suite à ta date d'inscription pour résilier en recommandé avec AR. Un jour après et c'est trop tard (je l'ai subi !). D'un autre côté, tout n'est peut-être pas à jeter dans cette formation... je crois que tu peux apprendre beaucoup mais qu'en est-il de l'issue ? Apparemment, tu ne sors pas avec un diplôme "reconnu" par l'Etat mais plutôt un certificat, ce qui implique des difficultés à trouver un labo par la suite. Mais tout ceci est écrit avant que l'on signe, on se précipite toujours ! En un mot, laisse parler ta conscience... si tu es motivée et que tu peux financer, fonce...

sinon, rétracte toi au plus vite.

Par **Slunicko**, le **25/04/2014 à 01:30**

Merci beaucoup pour vos réponses; en effet, je suis très motivée c'est un métier qui me passionne...j'ai juste envie que ça aboutisse à quelque chose de concret.Après habitant la Gironde peut-être je trouverais.Je prend 2 ou 3 jours pour réfléchir...Ferdelens tes conseils sont judicieux et j'aspire à la prudence à présent.encore merci et bon courage à tous.

Par **Ferdelens**, le **25/04/2014 à 08:52**

Salut Slunicko. Je ne voudrais pas t'influencer dans tes choix, moi aussi je suis en période de réflexion. Il me reste un an pour venir à bout et je me dis que, quitte à payer, autant essayer et mettre toutes les chances de son côté. Etant demandeur d'emploi, je pense que c'est peut-être une solution et que je n'ai rien à perdre... sauf 3480€ ! Bon courage à toi et tiens moi au courant si tu veux. A +

Par **dan0077**, le **19/05/2014 à 08:38**

Bonjour à tous moi j'ai fait le test, j'ai envoyé quelques papiers CV carte d'identité, j'ai rempli un dossier, mais j'ai pas envoyé de RIB, je dois passé en commission ce jour, que me conseillez-vous, à savoir aussi je n'ai pas signé de contrat avec ifdp

Par **ludi0811**, le **07/09/2014 à 12:01**

bonjour tout le monde, je suis surprise et inquiète quant à mon avenir en tant que DP! J'ai envoyé la totalité de mes devoirs, fait mon stage pendant mes congés payés... Bref j'avais tout prévu avant de signé mon contrat avec l'IFDP. J'ai passé mon oral de vente à Paris et j'ai vraiment l'impression d'avoir appris beaucoup de la formation. Je passe mon examen final le 10 novembre je n'hésiterai pas à vous tenir au courant!!!  
Pour ce qui est des litiges de paiement regroupez vous si vous le pouvez et l'idée de Julien Courbet me parait vraiment très bonne!!! bon courage à tous!!

Par **annecenanou**, le **07/11/2014 à 09:04**

Bonjour! Après avoir reçu les AR de mise en demeure avez vous payé? J'ai reçu mise en demeure et tout le tralala j aimerais savoir si l'un d'entre vous a payé pour que je m'arrange !!  
Mercii

Par **dyan**, le **09/02/2015 à 16:21**

Slit ludi 0811 !

Alors depuis ta formation? T'a trouvé un boulot grâce à l'IFDP ? Cdx

Par **annecenanou**, le **09/02/2015 à 16:39**

Bonjour à tous, je vais surement faire un recours contre cette formation, je vais ainsi créer une pétition, la diffuser sur tous les réseaux sociaux ainsi que ce genre de site, êtes vous prêt à prendre une (petite) revanche sur cet organisme?

Contactez moi en MP

Par **dyan**, le **09/02/2015 à 16:46**

Bjr. Alors annecenanou ? C quoi ton histoire avec IFDP ?

Moi jsuis la formation depuis bientôt 2 mois et tomber sur ce forum mlaisse dubitatif.

Cdx

Par **lauren 75100**, le **29/07/2015 à 21:38**

Je suis très étonnée de tout ces commentaires négatifs, je me suis inscrite il y a 6 mois suite à l'avis positif d'une amie qui a passé et réussi la formation.

Je suis en fin de formation et le tout me paraît sérieux, cours intéressants devoirs notés en temps et en heure. Les professeurs sont là pour répondre à mes questions.

J' ai terminé mon stage en entreprise (pour info ils connaissent l'organisme IFDP)

J'ai terminé également le stage où ils m'ont aidé pour la recherche d'emploi et où nous avons retravaillé mon Cv et LM.

je passe mon certificat le 5 août j'espère l'avoir car le métier me motive et j'ai déjà eu plusieurs entretiens d'embauche dont un avec un cabinet de recrutement.

Bon courage pour votre formation